ABONNEMENT - CATÉGORIES ET PRIVILÈGES

01 7 jours

Ce membre (homme ou femme) obtient le droit de jouer en tout temps d'ouverture officielle du club. Il peut réserver un temps de départ jusqu'à 7 jours à l'avance, avec l'obligation d'annuler au moins 24 heures à l'avance. Il jouit d'une priorité sur le Parcours des Seigneurs et d'une possibilité de jeu sur les Parcours des Moulins et des Braves selon la disponibilité.

02 Couple 7 jours

Deux membres, un homme et une femme vivant conjointement, qui obtiennent le droit de jouer en tout temps d'ouverture officielle du club. Chacun d'eux peut réserver un temps de départ jusqu'à 7 jours à l'avance, avec l'obligation d'annuler au moins 24 heures à l'avance. Ils jouissent d'une priorité sur le Parcours des Seigneurs et d'une possibilité de jeu sur les Parcours des Moulins et desBraves selon la disponibilité.

03 Corporatif 7 jours

Un ou plusieurs membres désignés par la corporation détiennent les mêmes privilèges que le membre senior régulier, mais en jouant sur présentation des 50 parties mises à la disposition de la corporation. Chacun d'eux peut réserver un temps de départ jusqu'à 7 jours à l'avance avec l'obligation d'annuler au moins 24 heures à l'avance. Il / ils jouissent d'une priorité sur le Parcours des Seigneurs et d'une possibilité de jeu sur les Parcours des Moulins et des Braves selon la disponibilité.

04 Corporatif semaine 5 jours

Un ou plusieurs membres désignés par la corporation obtiennent le droit de jouer du lundi au vendredi de chaque semaine d'ouverture officielle du club, excluant les jours fériés, sur présentation des 50 parties mises à la disposition de la corporation. Il / ils détiennent un droit de réservation de 5 jours à l'avance avec l'obligation d'annuler 24 heures à l'avance. Il / ils jouissent d'une priorité sur le Parcours des Seigneurs et d'une possibilité de jeu sur les Parcours des Moulins et des Braves selon la disponibilité.

06 Semaine 5 jours

Ce membre obtient le droit de jouer du lundi au vendredi de chaque semaine d'ouverture officielle du club, excluant les jours fériés. Il détient un droit de réservation de 5 jours avec l'obligation d'annuler au moins 24 heures à l'avance. Il jouit d'une priorité sur le Parcours des Seigneurs et d'une possibilité de jeu sur les Parcours desMoulins et des Braves selon la disponibilité.

08 Intermédiaire

Ce titre est réservé aux étudiants à temps complet, d'âge n'excédant pas 24 ans et dont un des parents est membre senior. Ce membre obtient le droit de jouer après 12 h en tout temps d'ouverture officielle du club. Il détient un droit de réservation de 3 jours à l'avance avec l'obligation d'annuler 24 heures à l'avance. Il jouit d'une priorité sur le Parcours des Seigneurs et d'une possibilité de jeu sur les Parcours des Moulins, des Braves et du Griffon selon la disponibilité.

09 Junior élite 7 jours

Cet abonnement est réservé aux membres inscrits dans un programme de perfectionnement spécial. Pour les détails, communiquer avec nous.

10 Junior régulier

Ce titre est réservé aux enfants de 18 ans et moins dont un des parents est membre senior. Le junior obtient le droit de jouer après 12 h en tout temps d'ouverture officielle du club. Il détient un droit de réservation de 3 jours à l'avance avec l'obligation d'annuler 24 heures à l'avance. Il jouit d'une priorité sur le Parcours des Seigneurs et d'une possibilité de jeu sur les Parcours des Moulins, des Braves et du Griffon selon la disponibilité.

11 Social

Membre détenant son adhésion et désirant maintenir son droit d'abonnement alors qu'incapable d'utiliser aucun des privilèges du club. L'admission à cette catégorie ne sera autorisée que pour des motifs jugés valables par la direction et pour deux saisons seulement.

CLAUSES SPÉCIALES

Réservation (a)

Tout membre est limité à une seule réservation par jour. Une deuxième ronde de golf pourra être jouée selon les disponibilités ou à la discrétion de la direction.

Réservation (b)

Pour les réservations des samedis, dimanches et jours fériés, la direction procède par tirage au sort. Les demandes de temps de départ doivent être transmises par écrit au club au plus tard les lundis 16 h. Deux réservations par membre hors tirages seront tolérés au cours d'une saison.

Réservation (c)

Tout membre sera facturé lors de la 3 ème absence (personne physique) s'il a fait défaut d'annuler sa réservation 24 heures à l'avance.

INVITÉS

Tout membre du club aura le privilège de recevoir des invités suivant les privilèges de sa catégorie.

Ordre de préséance

L'ordre de préséance suivant est établi. Dans chaque catégorie, le membre qui reçoit un ou des invités doit subordonner son droit de départ à celui des membres en règle qui auront réservé leur temps de départ.

1. 7 jours (réguliers, couples et corporatifs)
2. 7 jours et invités (réguliers, couples et corporatifs)
3. Semaine 5 jours (régulier et corporatif)
4. Semaine 5 jours et invités (régulier et corporatif)
5. Intermédiaire et invités
6. Junior et invités

Tournois (non-membres)

La direction se réserve le droit de fermer tous les parcours occasionnellement au cours de la saison. Les jours réservés seront affichés à l'avance.

Voiturette motorisée

Confère le droit d'utiliser une «demie» voiturette motorisée pour une partie de 18 trous par jour pour la période officielle de la saison et ce, pour un maximum de 80 parties si la voiturette est partagée. Sinon, un maximum de 40 parties seulement. Le membre a l'obligation de partager sa voiturette avec un autre utilisateur (saisonnier ou occasionnel). Maximum de deux voiturettes motorisées par quatuor.

Annulation des privilèges/renvoi

Est passible de suspension, de renvoi ou de perte de privilèges le membre jugé coupable d'inconduite ou d'infraction grave. La direction pourra alternativement donner à un membre un avis disciplinaire. Le Club de Golf Le Versant Inc., à titre de représentant des membres du Club contribue à l'élaboration des règlements et au maintien des règles de courtoisie et de l'éthique du golf. Dans son rôle consultatif, il est le porte-parole des membres.

CENTRE DE GOLF LE VERSANT

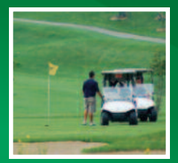

Régie du club 2012

Le Club de Golf Le Versant met à la disposition d'une élite sportive un site unique au Canada et des parcours dotés de plusieurs avantages.

Mentionnons en particulier un chalet unique en son genre, des panoramas exceptionnels et trois parcours réguliers de 18 trous dont le dernier, un parcours de championnat de 7 104 verges, dessiné par Graham Cooke. Notre équipe déploie maints efforts afin d'offrir aux membres du club des conditions de jeu ainsi que des services sans cesse améliorés.

À tous les membres et amis, la direction souhaite la plus cordiale bienvenue dans ce qu'il est convenu d'appeler "un site enchanteur".

Petit pont du 18e trou (parcours des Seigneurs)

DÉFINITION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Adhésion

Formalité requise pour être autorisé à jouer au golf sur les parcours du club, sur production d'une demande et du versement stipulé.

Frais d'adhésion

Montant fixé par la direction pour l'admission d'un nouveau membre.

Le versement d'adhésion doit être effectué en entier (sauf si entente avec la direction) au moment de produire la demande. Ce montant n'est pas remboursable sauf à l'entière discrétion de la direction.

Sur acceptation, il confère un droit personnel non transférable et non monnayable. Ce paiement ne constitue pas non plus l'achat d'une part dans le club mais seulement un droit d'usage à certaines conditions.

La direction se réserve le droit d'augmenter le montant du coût d'adhésion. Cependant dans le cas ou la direction, à sa discrétion décidera de rembourser, le remboursement sera effectué au prorata du temps écoulé et sur la base du montant effectivement payé seulement.

Cotisation

LA SAISON OFFICIELLE est du 8 mai au 8 octobre 2012

Montant établi chaque année servant d'abonnement pour la saison à venir. Le montant varie suivant la catégorie du membre. La formule d'abonnement 2012 doit être dûment remplie par chaque membre et soumise selon les modes de paiement offerts en annexe.

Frais minimum de consommation

Un montant minimum de 565 $ (taxes en sus, service en sus à votre discrétion) par membre est requis pour frais de restauration devant être dépensés entre le 1er mai et le 30 septembre 2012. Le membre doit verser un montant mensuel minimum de 130 $ ou l'entière totalité de ses dépenses jusqu'à concurrence du montant requis de 565 $. Dans le cas où les dépenses mensuelles sont inférieures à 130 $, la différence sera portée au crédit du compte du membre. Les comptes sont payables le 15 du mois suivant. Des frais de 2 % par mois (24 % annuel) seront chargés pour tout compte impayé. De plus, les privilèges de jeu pourraient être suspendus pour tout compte impayé. Il est important de conserver vos copies de factures pour fin de vérification. Des frais pourraient être exigés pour effectuer des recherches et des copies de nos archives.

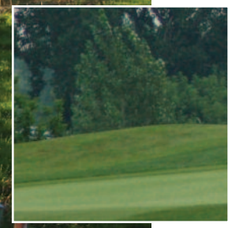

CATÉGORIES ET TARIFS

Taxes en sus

TARIFS DES COTISATIONS

		Abonnement reçu			
		paiement complet AVANT le 31 octobre 2011	acompte AVANT le 31 octobre 2011	APRÈS le 31 octobre 2011	Frais minimum de consommation Taxes en sus
1.	Régulier - 7 jours	2 350 $	2 450 $	2 550 $	565 $
2.	Couple régulier - 7 jours	4 200 $	4 400 $	4 600 $	1 130 $
3.	Corporatif 7 jours - 50 parties incluant voiturette motorisée	2 250 $ [1] 2 950 $ [1]	2 250 $ [2] 2 950 $ [2]	2 250 $ 2 950 $	565 $ 565 $
4.	Corporatif semaine 5 jours - 50 parties incluant voiturette motorisée	1 900 $ [1] 2 600 $ [1]	1 900 $ [2] 2 600 $ [2]	1 900 $ 2 600 $	565 $ 565 $
6.	Semaine 5 jours	1 700 $	1 800 $	1 900 $	565 $
9.	Junior élite	Tarif sur demande			
8.	Intermédiaire - après 12 h	1 000 $	1 000 $	1 000 $	NIL
10.	Régulier junior - après 12 h	500 $	500 $	500 $	NIL
11.	Social	250 $	250 $	250 $	NIL

** **Pour les renouvellements,** Acompte de 300 $ par membre payable avant le 31 octobre 2011*
(Solde payable en totalité avant le 1er avril 2012 pour profiter des privilèges)
À défaut, les privilèges seront interompus à compter du 1er novembre 2011

[1] 5 billets bonis • [2] 2 billets bonis

SERVICES ET TARIFS

Les services sont disponibles pour la période du 8 mai au 8 octobre 2012.

Frais de l'Association de Golf du Québec
et Comité des membres (obligatoire) ..... 45 $

Case privée aux vestiaires** et service de serviettes ..... 50 $

Voiturette motorisée :
Utilisation maximale par personne : 80 parties (partagé) / 40 parties (seul)
Tarif saisonnier pour une personne : ..... 850 $
Tarif saisonnier pour un couple : ..... 1 500 $

Remisage de vos bâtons ..... 80 $

Remisage de votre voiturette manuelle ..... 80 $

Remisage de votre voiturette manuelle électrique ..... 90 $

Location de voiturette manuelle ..... 80 $

Terrain de pratique extérieur : ..... 300 $
(limite de 2 paniers par jour)

Centre d'entraînement intérieur ..... Tarif sur demande

*** Du 8 mai au 8 octobre 2012, l'utilisateur ne devra remiser aucune nourriture dans sa case sous peine de forfait. Le contenu de la case doit être retiré le ou avant le 8 octobre 2012. À défaut de quoi, la direction pourra ouvrir la case et remiser les effets dans un endroit commun. Dans tous les cas prévus à la rubrique Services et tarifs, la direction ne sera en aucune circonstance responsable des objets personnels perdus ou volés.*

CENTRE DE GOLF LE VERSANT

2075, Côte Terrebonne
Terrebonne (Québec) J6Y 1H6
Téléphone :
450-964-2251
Télécopieur :
450-492-1491
Courriel général :
info@golfleversant.com
Site internet :
http/www.golfleversant.com